

RENTRÉE SOCIALE

Les partenaires sociaux doivent se saisir des réformes de l'assurance chômage et des retraites

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 22.07.28

Paris, 1^{er} septembre 2022

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

icdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Les organisations syndicales et patronales ont signé au printemps un accord visant à moderniser le paritarisme qui tend notamment à mieux articuler les relations entre les partenaires sociaux et le législateur.

Sur cette base, les membres du Bureau de l'U2P réunis le 1^{er} septembre, ont souhaité que les représentants des salariés et des employeurs s'emparent des deux principales réformes de la rentrée sociale, l'assurance-chômage et les retraites.

Remettre directement les clés de l'assurance-chômage à l'Etat en lui confiant la responsabilité de décider par décret du cadre d'indemnisation des périodes non travaillées, serait de nature à abandonner une mission phare des partenaires sociaux avec le risque d'aboutir à des dispositions non adaptées aux TPE.

De même, il apparaît indispensable de traiter le chantier des retraites, sachant qu'un nouveau report de cette réforme compromettrait l'avenir même de notre système de retraites par répartition. C'est pourquoi l'U2P a d'ores et déjà fixé les grandes orientations qui guideront ses prises de position lors des discussions paritaires et des concertations avec les pouvoirs publics (Lien vers le document : <https://u2p-france.fr/retraites-les-positions-de-lu2p-sur-les-points-cles-de-la-reforme>).

L'U2P appelle les organisations syndicales de salariés et les représentants des entreprises à assumer collectivement leurs responsabilités en engageant rapidement une négociation sur ces deux réformes.